



Green New York

L'Empire State Building, le plus haut gratte-ciel de New York (102 étages), va changer ses 6 500 fenêtres et modifier ses systèmes de chauffage, d'aération et d'illumination. Le but : réduire la consommation d'énergie de 38 % et les coûts de fonctionnement de 4,4 millions de dollars par an.



La grippe A au Japon

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'interroge sur la propagation rapide de la grippe A(H1N1) au Japon, craignant l'apparition d'un deuxième foyer autonome du virus. L'OMS s'inquiète aussi des interactions du virus H1N1 avec les autres virus circulant chez les humains.



Petit Livre vert

La Banque mondiale vient de publier l'édition 2009 de son *Petit Livre vert* qui, chaque année, met à jour pour chaque pays une batterie d'indicateurs environnementaux. Le document est également disponible sur le site www.worldbank.org

« La sélection prénatale des garçons se développe »

De plus en plus de pays souffrent du manque de femmes, observe le démographe Christophe Z. Guilmoto

Entretien

La préférence sociale pour les garçons conduit les femmes, dans certains pays d'Asie, à pratiquer des avortements sélectifs. Connue en Chine et en Inde, le phénomène se développe au Vietnam, où le sex-ratio à la naissance (SRN, soit le nombre de garçons nés pour cent filles) est monté à 112 en 2007, sept points au-dessus du taux « naturel » de 105. C'est ce que montre le démographe Christophe Z. Guilmoto, directeur de recherche au Centre population et développement, à Paris, dans une étude publiée par la revue scientifique en ligne *Plos One*.

La hausse du nombre de garçons au Vietnam est-elle récente ?

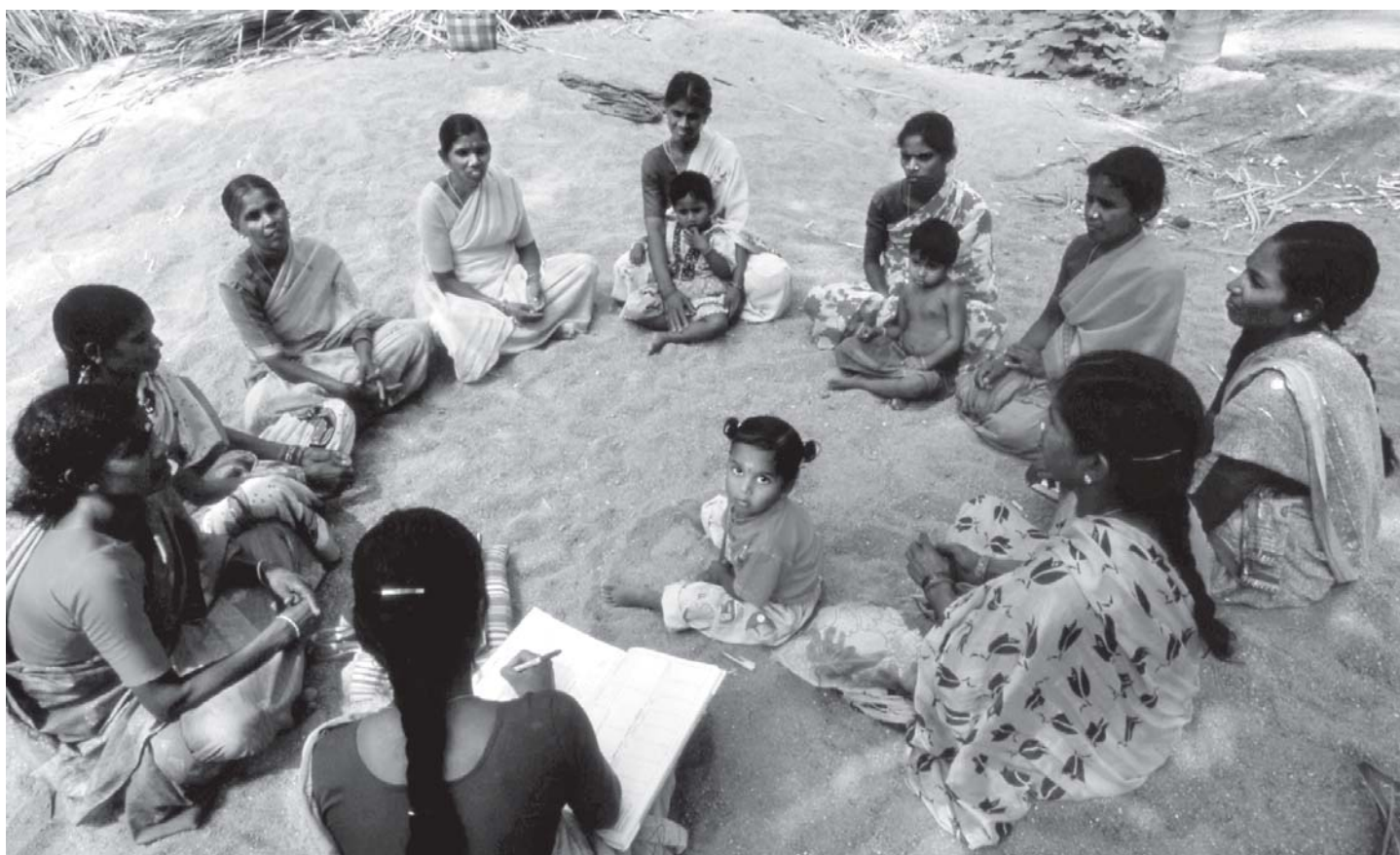
Les seuls chiffres disponibles jusque-là dataient du recensement de 1999, qui ne révélait aucune anomalie. Nous avons eu accès à des données plus récentes, qui montrent, à partir de 2004, une augmentation du nombre de garçons linéaire et significative.

Comment l'expliquer ?

Depuis des années, le gouvernement vietnamien limite les naissances à deux enfants par famille. Les garçons jouent traditionnellement un rôle social et religieux, ils représentent la lignée, le clan. Tout cela n'est pas apparu du jour au lendemain. Le basculement dans les comportements vient de la généralisation des appareils d'échographie dans le pays à partir de 2000. Par ailleurs, l'avortement était une pratique déjà courante au Vietnam.

Le contrôle des naissances est-il responsable de cette sélection prénatale ?

Auparavant, on faisait des enfants jusqu'à ce qu'on ait un fils, puis on utilisait un contraceptif. Dès les années 1980, on observe ainsi au Vietnam que les trois quarts des derniers nés sont des garçons. Mais cette pratique devient impossible avec le contrôle des naissances, qui exerce de fait une pression sur la sélection du sexe de l'enfant. En Chine, où ce contrôle est plus sévère qu'au Vietnam et où la pratique de l'échographie s'est développée dès 1982, le SRN est en hausse depuis le début des années 1980 et atteignait 120



Dans ce village du Tamil Nadu (Inde), un groupe de femmes tient un registre des grossesses pour empêcher les infanticides. L. SADIN

en 2005, voire 130 dans les provinces de Jiangxi, Anhui et Shaanxi.

Pourtant le phénomène touche aussi l'Inde, sans qu'il y ait là de contrôle des naissances...

Le SRN moyen en Inde est de 113, avec de grosses différences régionales. Le nord du pays manifeste une profonde aversion pour les filles, dont la dot est un fardeau pour les parents. Dans le Punjab, le SRN était de 125 en 2005, sans pression politique pour le contrôle des naissances. Même dans la capitale, Delhi, il est supérieur à 120.

On observe aussi des SRN élevés, en dehors de toute politique de contrôle, à Taïwan et à Singapour, au Pakistan et au Bangladesh. Enfin, on découvre une hausse du SRN dans le sud du Caucase, en Arménie, en Géorgie, en Azerbaïdjan, où il est monté jusqu'à 115 en 2000. On y a parfois enregistré plus d'avortements que de naissances ! La tendance est identique, à un niveau plus faible, en Albanie et au Monténégro.

Quelles sont les conséquences de la préférence pour les fils ?

La conséquence en temps réel, c'est que l'ensemble de la société tolère une discrimination sexuelle originelle. Le sexisme devient

une norme inscrite dans les pratiques sociales.

Vingt ou vingt-cinq ans plus tard, le manque de filles perturbe gravement le marché matrimonial, dans des sociétés où le maria-

ge est incontournable. Le déséquilibre entraîne des migrations de mariage. Les hommes qui ont du mal à trouver une épouse doivent aller chercher ailleurs. Au contraire, les femmes sont incitées à

migrer vers les villes et des zones plus privilégiées, voire des pays voisins, où le manque de femmes leur donne une chance de trouver des maris de rang social supérieur. Certains analystes prédisent des conflits liés au manque de femmes. Qu'en pensez-vous ?

Je crois plutôt que les systèmes sociaux vont s'adapter. Le non-mariage va devoir être reconnu comme une trajectoire de vie normale, ce qui est encore très mal accepté en Asie. En Inde, notamment au Punjab, la pénurie de femmes a aussi commencé à fissurer la barrière des castes : des hommes prennent des épouses issues de castes inférieures, ce qui était totalement impensable il y a peu. Ce phénomène de naissances sélectives est-il durable ?

Certains chercheurs considèrent que la Chine, l'Inde et le Caucase montrent des signes de baisse du sex-ratio, annonçant la fin d'un cycle, la sélection prénatale étant finalement une aberration temporaire. En Corée du Sud, le sex-ratio a grimpé comme en Chine avant de revenir à la normale en 2007. Ce, grâce à l'évolution de la société, qui a vu les femmes accéder à l'éducation, au marché du travail. Mais surtout grâce à l'action du gouvernement, qui a réformé la politique de la famille et déployé un arsenal répressif contre cette sélection des naissances. ■

Propos recueillis par Grégoire Allix

En Chine, on compte sur le fils pour ses vieux jours...

Pékin
Correspondant

La politique de l'enfant unique et le recours à l'avortement sélectif, pourtant illégal en Chine, sont responsables d'un excédent de 32,7 millions de garçons âgés de moins de 20 ans, selon une étude commandée à des chercheurs chinois et anglais et publiée début avril par le *British Medical Journal*. Les familles pauvres des campagnes comptent traditionnellement sur les garçons pour leurs vieux jours, dans la mesure où une fille, après le mariage, est cen-

sée contribuer au foyer de ses beaux-parents. Ne pas avoir de garçon fait aussi « perdre la face » aux parents.

Le sex-ratio (le nombre de garçons nés pour cent filles) est à un niveau normal dans les régions à forte minorité ethnique comme le Tibet et le Xinjiang, où la politique de l'enfant unique est plus flexible et l'avortement culturellement moins accepté. Mais il monte à 140 dans les provinces du Jiangxi et du Henan, très peuplées et pauvres. L'étude affirme que l'accroissement du sex-ratio n'est pas dû à la politique de l'enfant unique en soi,

mais aux différences de ses modalités d'application entre régions et catégories de population.

Le sex-ratio est ainsi légèrement plus élevé que la normale pour le premier enfant dans les villes, où il est beaucoup plus difficile d'en avoir un second. Dans les campagnes, il est normal pour le premier enfant, mais explose littéralement pour le second (il atteint 190 dans l'Anhui et le Jiangsu).

Les zones rurales sont soumises à une politique plus ou moins restrictive selon que le premier enfant est une fille ou non. Dans certaines provinces, notamment

au nord et sur la côte est, seuls 40 % des parents sont autorisés à avoir un second enfant. Dans les régions du centre et du sud, presque toutes les familles ont droit à un second enfant si le premier est une fille. L'explosion du sex-ratio depuis 1986 est concomitante à la généralisation des échographies bon marché par ultrasons dans les zones rurales depuis le milieu des années 1990. Alors qu'il est interdit en Chine de déterminer le sexe d'un embryon, la pratique est largement répandue et conduit à des avortements sélectifs. ■

Brice Pedroletti

PUBLICATIONS JUDICIAIRES OSP
annonces@osp.fr
T/ 01 49 04 01 85, F/ 01 43 33 51 36

EXTRAIT DES MINUTES DU
GREFFE DE LA COUR
D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9^{ème} chambre (section A) de la cour d'appel de Paris du 12 OCTOBRE 2004, TASSOUMIAN Krikor né le 17 juillet 1935 à SAINT ETIENNE (42) de Tatios TASSOUMIAN et de MERGUIZIAN Kaghégh, demeurant 63, avenue du Petit Chambord 92340 BOURG LA REINE, libre, a été condamné à un emprisonnement délictuel - TROIS mois avec sursis pour : SOUSTRACTION A L'ETABLISSEMENT OU AU PAIEMENT DE L'IMPOT : OMISSION DE DECLARATION - FRAUDE FISCALE - de 1996 à 1997 à Paris, infraction prévue par ART.1741 AL.1 C.G.I. et réprimée par ART.1741 AL.1, AL.3, AL.4, ART.1750 AL.1 C.G.I. ART.50 §1 LOI 52-401 DU 14/04/1952. La Cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné : 1° La publication de cet arrêt, par extrait dans : Le Journal Officiel de la République Française, le Monde et le Figaro. 2° L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant trois mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune de 92340 BOURG LA REINE. Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa Réquisition.
Pour le Greffier en Chef

PUBLICATIONS JUDICIAIRES OSP
annonces@osp.fr
T/ 01 49 04 01 85, F/ 01 43 33 51 36

EXTRAIT DES MINUTES DU
GREFFE DU TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE DE PARIS

Par jugement contradictoire, rendu par LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL, 11^{ème} CHAMBRE /1, le 06 mai 2008. Jugement sur Citation Directe devant le Tribunal Correctionnel Parvaneh MASHIAN épouse HANDJANI née le 18 avril 1949 à TEHERAN (IRAN) de nationalité française, libre, a été condamnée à un emprisonnement délictuel - 3 mois avec sursis simple total. Le tribunal a ordonné la publication du présent jugement dans le JOURNAL OFFICIEL ainsi que dans le quotidien LE MONDE et l'affichage également par extraits pendant 3 mois sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles à la mairie de la commune où la contribuable a son domicile, le tout aux frais de la condamnée. Infraction : SOUSTRACTION FRAUDULEUSE A L'ETABLISSEMENT OU AU PAIEMENT DE L'IMPOT : DISSIMULATION DE SOMMES - FRAUDE FISCALE - au cours des années 2003 et 2004 - à Paris en tout cas sur le territoire national et depuis temps non prescrit, faits prévus par ART.1741 AL.1, AL.2 C.G.I. et réprimés par ART.1741 AL.1, AL.3, AL.4, ART.1750 AL.1 C.G.I. ART.50 §1 LOI 52-401 DU 14/04/1952.

Pour extrait conforme n'y ayant
appel. Pour le Greffier en Chef

Les dangers de la course aux hydrocarbures et aux minerais précieux dans l'Arctique

Des chercheurs canadiens viennent de publier un Atlas, véritable cartographie des gisements

Le Canada vient de publier le premier Atlas géologique de l'Arctique qui cartographie en 1 222 cartes l'emplacement des gisements d'hydrocarbures et de minerais précieux de cette région convoitée. Environ un quart des réserves non découvertes de gaz et de pétrole se trouverait dans l'Arctique. Cette course aux matières premières s'intensifie alors que le réchauffement climatique imprime sa marque sur la planète.

En 2007 et en 2008, les chercheurs ont constaté une fonte record de la banquise estivale. Pour la première fois les passages du Nord-Ouest (le long de l'Amérique) et du Nord-Est (le long de la Russie) ont été libérés pendant plusieurs semaines. « Les régions polaires sont au cœur des incertitudes que nous avons sur l'évolution du climat », explique Jean Jouzel, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du cli-

mat (GIEC), en rappelant que le comportement des calottes glaciaires sera crucial pour la hausse du niveau des océans. Un paramètre que, faute de données, le rapport du GIEC en 2007 avait ignoré.

Statut protecteur

Les chercheurs aimeraient que l'Arctique bénéficie comme l'Antarctique d'un statut protecteur. Sans trop y croire. « L'exploitation des énergies fossiles va à l'encontre de la lutte contre le réchauffement, et elle s'accompagne de risques très importants pour l'environnement », poursuit M. Jouzel.

Michel Rocard, ambassadeur chargé des négociations internationales sur les pôles, juge difficile de « sanctuariser » le pôle Nord : « L'Antarctique est un continent vide, alors que l'Arctique est un milieu humanisé et disputé pour ses ressources. » Près de 4 millions de personnes y vivent. Les zones économi-

ques exclusives (ZEE) - jusqu'à 200 milles des côtes -, relevant des pays riverains (Canada, Etats-Unis, Russie, Danemark, Norvège), couvrent 40 % de l'Arctique. Mais si toutes les demandes d'extension étaient satisfaites, la zone internationale serait ramenée à 10 %, et « l'Arctique serait alors réduite à une mosaïque de zones nationales ouvertes à tous les usages, y compris militaires », redoute M. Rocard.

Pour revendiquer une portion de territoire, les Etats s'appuient sur la Convention internationale sur le droit de la mer, qui permet d'étendre ses droits pour l'exploitation des ressources naturelles au-delà des 200 milles (sans dépasser les 350) si le pays prouve que cette extension est la prolongation de son plateau continental.

Le Canada, en publiant un atlas fondé sur des données récoltées par chacun des pays, espère dépassionner les discussions. Les géolo-

gues ont réuni des relevés sous-marins pris par les brise-glaces à l'aide de sonars, d'études sismiques... Les cartes indiquent la composition du sous-sol, l'emplacement des plaques tectoniques ou encore les volcans sous-marins, dont l'existence coïncide souvent avec des gisements de matières précieuses.

Vu l'ampleur des enjeux, il est peu probable toutefois que les Etats acceptent de réviser leurs appétits sur la foi de ce seul atlas, qui refuse par exemple à la Russie la propriété de la dorsale de Lomonossov sur laquelle Moscou s'était empressé, en 2008, de planter son drapeau national. Pour les géologues canadiens, cette chaîne volcanique sous-marine est nord-américaine. ■

Laurence Caramel

Sur le monde.fr
Une infographie interactive
La bataille de l'Arctique